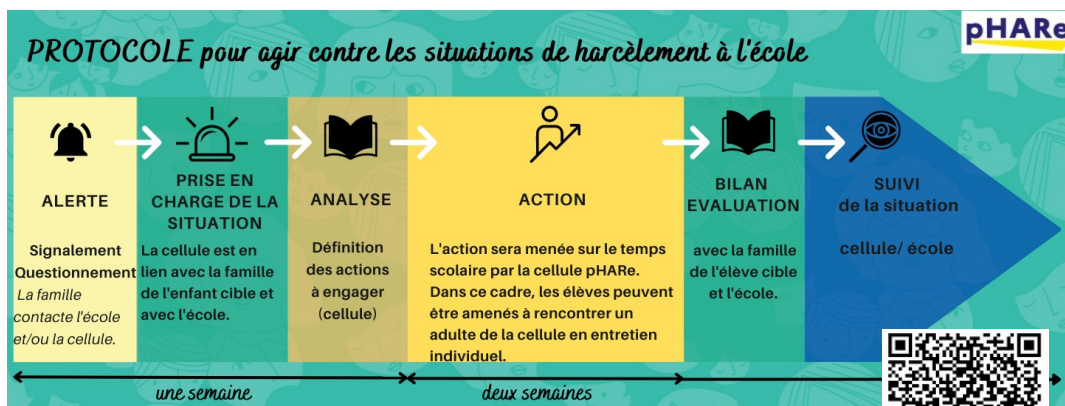


Depuis 2022/2023, la mise en œuvre de pHARe (programme de lutte contre le HARcèlement à l'École) consacre l'engagement de tous les établissements (1er et 2nd degré) dans la lutte contre le harcèlement.

Chaque école est pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement.

Au sein de la circonscription, une **cellule** est constituée et formée aux enjeux et méthode à employer en cas de situation de brimades, moqueries ou autres. Les personnels de cette cellule ont rédigé un protocole applicable à l'ensemble des écoles de la circonscription.

Aujourd'hui, la constitution de la cellule et la mise en place du protocole permettent **réactivité et prise en compte des situations** qui nous préoccupent. **Le lien étroit avec l'école, la famille et l'enfant est une nécessité.**



Retrouvez le protocole explicité en vidéo à partir du QR-Code



**Les interlocuteurs de la cellule :**

- L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription
- Une conseillère pédagogique formée aux enjeux et outils de pHARe
- Une enseignante du dispositif Inclusion et Climat Scolaire, formée aux enjeux et outils de pHARe

Cette cellule a vocation à s'agrandir au fil des années avec d'autres personnels formés.

Pour contacter la cellule : [cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr](mailto:cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr)